

RÈGLEMENT LEAGUE OF DEFENSE

16-18 Septembre 2025

1. Présentation de l'événement League of Defense

a. Concept

League of Defense est un événement organisé par Paris La Défense sur le parvis de La Défense du 16 au 18 septembre 2025. Sur trois jours, l'événement propose :

- une compétition avec des jeux et challenges accessibles sur inscription, à destination des salariés, des entreprises et des étudiants du territoire de Paris La Défense
- une programmation événementielle et divertissante en accès libre à destination du grand public, en qualité de spectateurs et supporters des jeux
- un espace détente en accès libre avec des offres de restauration et boissons

b. Organisateurs de l'événement

L'événement est organisé par PARIS LA DEFENSE qui, à l'effet de la mise en œuvre de l'événement, a missionné la société dénommée La Lune Rousse.

La Lune Rousse est une société de production d'événements créée en 1997. Depuis plus de 20 ans, elle imagine des moments de partage et de convivialité à travers des spectacles, des animations et la réhabilitation de friches industrielles.

Elle intervient dans 3 domaines d'expertise : les événements de marques, les productions culturelles et les lieux de vie.

Paris La Défense est un établissement public d'aménagement et de gestion du territoire, représenté par Pierre-Yves Guice, dont le siège social est situé 110 Esplanade du Général-de-Gaulle – Cœur Défense – Tour B - à Paris La Défense Cedex (92931).

c. Événement caritatif - au profit des Restaurants du cœur

Parmi les animations proposées, la compétition, accessible sur inscription, est organisée au profit des **Restos du Cœur des Hauts-de-Seine**. Créée en 1985 par Coluche, l'association lutte contre la pauvreté et l'exclusion à travers une aide alimentaire, mais aussi un accompagnement global : accès aux droits, soutien à l'emploi, ateliers de français, aide aux familles et à la petite enfance, etc.

À l'occasion de leur 40e campagne, lancée symboliquement à Gennevilliers – là où tout a commencé – les Restos renforcent leur engagement en faveur des plus fragiles. En participant à cette compétition solidaire, les joueuses et joueurs contribuent directement à ces actions d'inclusion sociale et de réinsertion. Les frais d'inscription à **League of Defense** sont reversés à la structure départementale, qui regroupe 13 centres d'activités, un centre "Resto Bébé" et mobilise plus de 750 bénévoles. En participant, les joueurs soutiennent directement des actions concrètes de solidarité et d'inclusion.

d. Accessible à tous

Accessibilité à tous de l'événement (hors compétition)

L'événement est accessible à tous : étudiants et salariés du territoire mais aussi habitants et familles du quartier et des villes limitrophes, franciliens, visiteurs et touristes.

Seules la compétition League of Defense et ses épreuves par équipe sont accessibles sur inscription préalable et selon des critères spécifiques (cf. point 2)

Les mesures nécessaires ont été prises pour rendre cet événement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Certaines épreuves seront également adaptées.

[Liste des épreuves](#)

Accessible sur le site de l'événement <https://archie.parisladefense.com/event/league-of-defense#inscriptionh>

2. Conditions préalables à toute participation à la compétition League of Defense

- a. Peuvent procéder à l'inscription d'une équipe uniquement les entreprises et les écoles situées sur le territoire de Paris la Défense. Il n'y a pas d'inscription individuelle possible.
- b. Si un joueur d'une équipe est mineur, il devra être à même de fournir une autorisation parentale.
- c. Chaque entreprise participante s'engage, en tant qu'employeur, à s'assurer que les membres de ses équipes ne présentent aucune contre-indication médicale à la participation aux épreuves. En formalisant l'inscription, elle reconnaît assumer l'entière responsabilité de ses salariés participants. Une attestation de non-contre-indication collective pourra être demandée.

3. Inscriptions à la compétition League of Defense

- a. Date d'ouverture :

Les inscriptions à la compétition League of Defense sont ouvertes du 1^{er} mai au 5 septembre 2025.

- b. Procédure d'inscription

Les entreprises et écoles situées sur le territoire de Paris la Défense peuvent faire part de leur souhait d'inscrire une ou plusieurs équipes pour concourir aux épreuves League of Defense sur le site [Archie Paris la Defense](http://archie.paris.la.defense) ou directement par email à l'adresse league-of-defense@lalunerousse.com. Les organisateurs proposent un rendez-vous pour présenter l'événement en détail, les différents packs d'épreuves et les conditions d'inscription :

- Une entreprise peut inscrire une à trois équipes de 20 joueurs chacune ; une école peut inscrire une à deux équipes de 20 joueurs.
- Il existe 6 packs de 5 épreuves chacune.
- Au sein de chaque pack, 6 équipes sont en compétition et concourent leurs 5 épreuves sur une seule et même journée (se référer au programme)
- L'inscription d'une équipe à un pack se fait sur la base du premier arrivé, premier servi.
- L'inscription des équipes se formalise par un don aux Restaurants du Cœur du 92 (voir point suivant pour le montant des dons).

c. Paiement du don et modalités

En fonction du choix défini par l'entreprise ou l'école, les organisateurs font parvenir un bon d'engagement détaillant le nombre d'équipes à inscrire ainsi que le montant du don requis pour formaliser l'inscription :

- une équipe soit 20 joueurs : don de 3000€
- deux équipes soit 40 joueurs : don de 5500€
- trois équipes soit 60 joueurs : don de 7500€.

Les entreprises et écoles participantes peuvent défiscaliser leur don à hauteur de 60%.

d. Remboursement

Toute inscription d'une équipe à l'événement est considérée comme définitive dès réception du paiement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement de l'équipe. Il convient de noter que cet événement est organisé à des fins caritatives, au profit des Restos du Cœur des Hauts de Seine. En vous inscrivant, vous contribuez directement au soutien de cette association et à ses actions, en faisant une donation.

e. Obligation d'avoir un capitaine d'équipe et rôle

L'entreprise ou l'école est tenue de désigner un capitaine d'équipe. Si plusieurs équipes sont inscrites par une même entité, il est recommandé de désigner un capitaine pour chacune d'elles. Cependant, un capitaine peut superviser plusieurs équipes si nécessaire.

Le capitaine d'équipe recevra des identifiants pour accéder à un espace réservé sur le site de l'événement. Il est responsable de la désignation des membres de son équipe et de fournir leurs noms et coordonnées directement sur le site. Par ailleurs, quelques semaines avant l'événement, le capitaine devra répartir tous les joueurs de son équipe sur les différentes épreuves incluses dans le pack.

En tant que représentant de l'entreprise sur le terrain, le capitaine d'équipe est également garant du bon comportement de l'ensemble de ses joueurs et du respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4. Village des joueurs

Tenue vestimentaire :

Il est conseillé de venir avec des vêtements de sport qui couvrent les bras et les jambes afin de minimiser les risques de blessure. Nous conseillons d'éviter le port de bijoux.

Vestiaires

Des vestiaires sont à disposition, en quantité limitée. Les participants souhaitant utiliser les vestiaires sont invités à venir avec un cadenas personnel pour sécuriser leurs effets.

Nous invitons les joueurs à se changer et laisser leurs affaires personnelles dans leurs bureaux ou écoles.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou d'effets personnels sur site, y compris dans les zones de vestiaire. Les entreprises restent responsables de leurs salariés pendant toute la durée de leur participation à l'événement.

5. Les épreuves

a. Particularité des épreuves

Chaque épreuve de League of Defense est différente, le nombre de joueurs, le temps de jeu et les risques sont adaptés en fonction de l'épreuve.

Description des épreuves de League of Defense

b. Arbitrage des épreuves

i. Arbitrage de chaque épreuve :

Un arbitre habilité sera présent sur chaque épreuve et aura l'autorité pour juger de la prestation des joueurs

ii. Résultats et classements

Afin de garantir la transparence et l'équité de la compétition, les résultats et le classement des équipes seront communiqués de manière claire et accessible à tous.

iii. Affichage sur le site de l'événement :

Un tableau récapitulatif des résultats et du classement des équipes sera affiché sur le site de l'événement.

iv. Annonces sur le lieu de la compétition :

Les résultats des épreuves et le classement des équipes seront également communiqués sur le lieu de la compétition.

6. Remise du prix final

League of Defense est avant tout un événement caritatif au profit des Restos du Cœur du 92. Les joueurs concourent tous pour la bonne cause. Toutefois, à l'issue des trois jours d'épreuves, un classement général permettra de départager les équipes en lice dans les différents packs et ainsi remettre le trophée symbolique de League of Defense : le mug d'or.

7. Sécurité et secours

Description du Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Afin d'assurer la sécurité de tous, un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) sur-mesure est mis en place pour assurer une prise en charge médicale rapide et efficace en cas d'incident. Une équipe de secouristes qualifiés sera présente sur place tout au long de l'événement pour garantir la sécurité de tous. Ils disposent de matériel de premiers secours et sont formés pour intervenir dans un large périmètre de situations d'urgence.

Description du dispositif de sécurité :

Le dispositif de sécurité est conçu pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les participants. Des mesures telles que des contrôles aux entrées ainsi que la fouille des sacs seront mises en place. De plus, nous collaborons étroitement avec les autorités locales pour assurer une coordination efficace.

8. Responsabilité

a. Respect du présent Règlement

Les entreprises participantes sont tenues d'informer leurs salariés des règles de participation et de s'assurer qu'elles sont respectées. Le non-respect de ces règles engage la responsabilité de l'entreprise inscrite.

Les salariés participants doivent se conformer au règlement des épreuves, aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les lieux traversés (respect de l'environnement). Le non-respect de cette clause dégage toute responsabilité de l'organisation et entraîne l'application des lois en vigueur. Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles sur le site LOD > [lien vers Archie](#)

b. Infractions de la part du participant

Par souci de sécurité, les participants agissent sous leur entière responsabilité. Les entreprises sont responsables du comportement de leurs salariés pendant toute la durée de leur participation.

Tout manquement au règlement, comportement à risque ou attitude inappropriée engage la responsabilité exclusive de l'entité inscrite et, le cas échéant, du salarié concerné.

c. Risques liés à la participation

L'entreprise assume, pour ses salariés inscrits, l'ensemble des risques liés à la participation, incluant les accidents, glissades, actes négligents, conditions météorologiques...

d. Les interdictions sous peine d'exclusion

Tout participant s'engage à respecter le parcours établi, ainsi que les consignes de sécurité en vigueur. Tout comportement dangereux ou agressif, tout abandon de déchets sur le site, toute présence en état d'ébriété, ainsi que toute conduite antisportive sera sanctionnée. Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion du participant de l'événement.

La liste suivante de conduites antisportives est non exhaustive et inclut, entre autres, le fait de mettre en danger soi-même ou un autre athlète, de contourner une partie du parcours, d'insulter ou de menacer un autre participant ou un membre du personnel, de contester la décision d'un arbitre, d'uriner sur le parcours, de se trouver en état manifeste d'alcoolémie, de prendre un produit dopant, ou de dégrader la rubalise ou un obstacle, etc...

En participant à l'événement, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance de ces règles et accepte les sanctions qui pourraient en découler en cas de non-respect.

Toute exclusion d'un salarié entraîne un signalement à l'entreprise qui en assumera les conséquences. L'organisateur se réserve le droit d'exclure une équipe entière en cas de comportements graves répétés.

e. Plan Vigipirate :

Pour des raisons de sécurité et en conformité avec les mesures du plan Vigipirate, les agents de sécurité se réservent le droit de procéder à la fouille des sacs et effets personnels des participants à l'entrée de l'événement sous les recommandations du Conseil de la Préfecture et des forces de l'ordre. Cette mesure vise à garantir la sécurité de tous les participants et à prévenir tout risque potentiel. En acceptant de participer à cet événement, les participants reconnaissent et acceptent cette procédure de sécurité.

f. Objets interdits sur l'événement

Pour votre sécurité et celle de tous, certains objets ne seront pas autorisés sur l'événement, ni dans l'enceinte, ni dans le cadre de la compétition. Des fouilles Vigipirate seront effectuées à l'entrée de l'événement. Les agents de sécurité se réservent le droit de refuser certains objets sur le site (couverts, armes, boissons alcoolisées, liquides explosifs...)

g. Reconnaissance des risques

Les entreprises participantes s'engagent, en inscrivant leurs équipes à l'événement League of Defense, à informer l'ensemble de leurs salariés sélectionnés des conditions de participation, des épreuves prévues, ainsi que des risques inhérents à toute activité physique ou sportive.

Elles certifient avoir vérifié que chacun de leurs salariés participants est apte à participer aux épreuves et ne présente aucune contre-indication médicale connue. Chaque entreprise

demeure responsable du comportement et de l'état de santé de ses salariés inscrits, pendant toute la durée de l'événement.

En conséquence, les entreprises s'engagent à prendre toute mesure utile de prévention et à garantir que leurs salariés participent en pleine connaissance de cause, dans le respect du règlement général et des consignes de sécurité.

Elles reconnaissent également que l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage survenu du fait d'un manquement individuel ou d'un comportement inadapté d'un joueur, sauf faute avérée de l'organisateur.

Un engagement écrit ou électronique pourra être demandé par les organisateurs à chaque salarié concerné, à titre individuel, le jour de l'événement ou en amont.

9. Assurance responsabilité entreprise

La Lune Rousse déclare disposer des assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à l'organisation dudit événement. Cependant, chaque participant est responsable de s'assurer individuellement contre les risques et les dommages qui pourraient survenir lors de sa participation à l'événement. En acceptant de participer à l'événement, chaque participant reconnaît et accepte qu'il lui incombe de souscrire à une assurance adéquate couvrant sa participation à l'événement, incluant tout risque lié à sa santé, sa responsabilité civile ou à ses biens personnels. Chaque entreprise participante est tenue de vérifier que ses salariés sont couverts, soit par une assurance groupe, soit par un contrat spécifique. Un justificatif pourra être demandé.

10. Données personnelles et respect du règlement européen sur la protection des données

Pour tout aspect relatif à la protection des données personnelles, veuillez-vous référer à la politique de confidentialité d'Archie > [ici](#)

11. Droit à l'image

L'entreprise participante s'engage à informer chaque salarié inscrit à l'événement League of Defense des conditions de participation, y compris du recueil de leur consentement au droit à l'image.

Elle reconnaît avoir porté à la connaissance de chacun d'eux les mentions légales relatives à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion des images captées durant l'événement, telles que précisées dans le règlement général disponible sur le site Archie.

L'entreprise participante garantit que chaque salarié participant a donné son accord libre, éclairé et individuel à l'utilisation de son image dans le cadre défini, ou qu'il a été informé de sa faculté de s'y opposer conformément au RGPD.

En cas de litige lié à un manquement d'information ou à l'absence de consentement individuel, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée. L'entreprise participante assume seule les conséquences éventuelles liées au non-respect de cette obligation d'information.

12. Annulation ou report de la part de l'organisateur

Toute inscription pour l'édition 2025 vaut pour l'édition 2025, en cas d'annulation de l'événement il n'y aura ni remboursement, ni report.

13. Acceptation du règlement

L'acceptation est rétroactive et ce dès la formalisation de l'inscription sur le site Archie.

14. Litiges et contestations

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement doit faire l'objet d'une tentative de résolution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du Tribunal judiciaire de Paris (ou Bobigny ou Nanterre ??).